

Date de la convocation : 5 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de procurations : 3
Votes : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Le douze mai deux-mil-vingt-trois à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, THOUMY Denis, DUCHAMP Françoise, MERLE Evelyne, SANTIAGO François, FAURE Pascal, BASTY Jean Pierre, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, EBOLI Laure, CROZET Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan.

Procurations : ROCHETTE Yvette procuration à ROCHETIN Pascale
SEUX Christian procuration à CHAVANA Jean-Luc
ORIOU Jessica procuration à RAYMOND Jonathan

Absents excusés : BASTY Cécile, LARGERON Olivier, MASSARDIER Alexandre

Secrétaire : CROZET Hélène

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BOITIER DETOXIO
AVEC LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE ET L'ENTREPRISE
SERENICITY**

Monsieur le Maire informe que le Département de la Loire, lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Dispositif d'acquisition de produits et licences mutualisés au profit des collectivités locales », lancé par l'Etat et piloté par l'Agence Nationale de la Sécurité et des Systèmes d'Informations, souhaite proposer auprès des communes ligériennes volontaires une action sur la cybersécurité en lien avec la solution Detoxio de l'entreprise Serenicity. L'objectif de cette action est de quantifier et de qualifier les éventuelles cyberattaques des collectivités locales du territoire.

Dans ce cadre, l'entreprise Serenicity équipera les communes identifiées, du boîtier Detoxio lié et connecté au système d'informations qui sera en capacité de mesurer les attaques en temps réel. Toutes les données récoltées permettront d'établir une cartographie des risques en matière de cybersécurité au niveau départemental.

La candidature de la commune pour la mise à disposition gratuite de ce boîtier pour une durée de 3 ans a été retenue et nécessite la signature de la convention dont le projet est joint en annexe et qui fixe les conditions de mise à disposition par le Département de la Loire de la solution Detoxio de l'entreprise Serenicity au profit de la commune pour la mise en œuvre d'une politique cybersécurité.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un boîtier Detoxio et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

**ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
COPIE CERTIFIEE CONFORME.
A SAINT GENEST MALIFAUX, le 13 mai 2023.**